

# HALTE AUX IDEES RECUES

## **Halte aux idées reçues : un coût d'entretien surévalué**

Alors que l'entretien courant d'une piscine, avec produits et électricité, revient en moyenne environ à 400/600€ par an pour une piscine de 32 m<sup>2</sup>, l'enquête exclusive TNS Sofres pour la FPP et Salon Piscine & Spa de l'automne dernier permet de constater que le coût de l'entretien annuel d'une piscine (8 x 4 mètres, soit 32 m<sup>2</sup>) est largement surévalué.

Seulement 9% des Français et autant des non possesseurs intéressés l'estiment à moins de 500 euros, tandis que 36% des non possesseurs intéressés l'évaluent entre 500 et 1 000 euros.

52% des non possesseurs qui se disent intéressés par l'acquisition d'une piscine pensent même que le coût annuel d'une piscine revient à plus de 1000 euros.

Par ailleurs, la plupart des personnes interrogées dans l'enquête pensent qu'il faut au moins renouveler la moitié de l'eau d'une piscine chaque année : une idée reçue partagée par 53% des Français et 63% des personnes intéressées par l'achat d'une piscine.

Pourtant, il n'est nécessaire de renouveler qu'1/3 du volume d'eau d'une piscine annuellement. De plus, la pluviométrie moyenne annuelle en France, qui se situe entre 700 et 800 litres de pluie par m<sup>2</sup>, permet bien souvent d'apporter un complément d'eau à la piscine et ainsi de réduire la consommation d'eau payante.

## **Entretien des piscines : les bons réflexes à adopter**

En complément des conseils et de l'accompagnement d'un spécialiste des piscines, il existe quelques gestes simples à adopter pour entretenir une piscine qui ne demanderont pas plus de 35 minutes par semaine :

- Surveiller le niveau général du plan d'eau : l'eau doit être au niveau des 2/3 du skimmer.
- S'assurer que le plan d'eau est bien frémissant à la sortie des buses de refoulement, signe que la circulation d'eau fonctionne.
- Nettoyer la ligne d'eau à l'aide d'une éponge spéciale très pratique et efficace. Utiliser le produit adapté, anticalcaire et anti-graisses.
- Passer l'épuisette de surface ou l'épuisette de fond pour retirer les grosses impuretés. L'épuisette est poussée lentement dans un mouvement en « S » de manière régulière en évitant les retours en arrière.
- Passer le balai-aspirateur manuel ou mieux encore laisser travailler le balai - aspirateur automatique.

- Retirer et de vider les paniers du ou des skimmers et de les remettre en place (2 mn).
- Analyser l'eau : des systèmes simples et fiables permettent d'analyser l'eau en quelques secondes et donnent le niveau de pH et de désinfectants.
- Si nécessaire, corriger en ajoutant un produit ou en réglant simplement l'électrolyseur. La plupart des agents désinfectants ont une efficacité augmentée par un pH bas, de 7,2 à 7,6. Suivre simplement les préconisations du fabricant indiquées sur l'emballage pour la manipulation et le dosage de ces produits.

En matière de piscines, **il est préconisé d'utiliser de l'eau d'un réseau de distribution conforme à la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine**. Il est fortement déconseillé d'utiliser les eaux d'autres provenances (forage, captage, puits...) dont la composition physico-chimique n'est pas constante.

Si cette précaution n'est pas respectée, l'utilisateur doit impérativement faire procéder à une analyse de l'eau, immédiatement avant le remplissage du bassin, complétée par une analyse hebdomadaire afin de détecter l'éventuelle présence de métaux (fer, cuivre, manganèse...) dont les effets sur le revêtement peuvent être désastreux.

Pour accompagner au mieux les propriétaires de piscines, en complément des conseils d'un spécialiste, la Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) a créé le « **Carnet d'Entretien de votre piscine** » permettant d'assurer le suivi des opérations effectuées sur le bassin.

Véritable carnet de bord, ce document de 60 pages est remis aux nouveaux propriétaires de piscines par les 930 professionnels spécialistes membres de la FPP.